



APPEL DE MOBILITÉ DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT À L'UNIVERSITÉ DE CADIX (ESPAGNE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS + KA107

INFORMATIONS GÉNÉRALES

OBJECTIF

Le programme de mobilité Erasmus+ du personnel offre des possibilités d'enseignement pour le personnel enseignant appartenant aux universités partenaires. Cela permettra de promouvoir l'échange d'expertise et d'expérience sur les méthodes pédagogiques et de permettre aux étudiants qui ne disposent pas de la possibilité de participer à un programme de mobilité, de bénéficier de la connaissance et de l'expertise du personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

DURÉE DU SÉJOUR

De 5 jours jusqu'à 2 mois, mais seulement 5 jours qui seront financés, si le candidat veut rester plus de 5 jours doit financier le reste de son séjour. Dans tous les cas, un minimum de 8 heures doit être enseigné.

FINANCEMENT

Les bourses offertes à la mobilité du personnel pour l'enseignement, Erasmus +, ne couvrent pas toutes les dépenses, mais sont simplement une contribution à supporter les coûts supplémentaires du séjour à l'étranger.

Les subventions comprennent:

Une contribution de l'Union européenne. Un montant établi en fonction du pays de destination et le nombre réel de jours passés à l'étranger. En particulier, les subventions sont divisés en groupes de pays en fonction du coût de la vie. Espagne est inclus dans le groupe 2 et la contribution de la mobilité est de 120 € par jour (max. 5 jours).

Le conférencier recevra également la contribution de la mobilité pour les 2 jours de la période de Voyage (120 € par jour).



Un montant supplémentaire pour couvrir les frais de voyage. La quantité est calculée en fonction de la bande de la distance qui apparaît ci-dessous:

100 - 499 km: 180 Euros
500 - 1999 km: 275 Euros
2000 - 2999 km: 360 Euros
3000 - 3999 km: 530 Euros
4000 - 7999 km: 820 Euros
8000 - 19999 km: 1100 Euros

Calcul de distance:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm

La distance est calculée comme suit:

Distance entre la ville de l'université d'origine et l'Université et de Cadix.

EXIGENCES ET PROCÉDURES D'APPLICATION

Exigences générales d'admission

Dans le cas des missions d'enseignement entre les établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires du programme, l'Université de Cadix et de l'Université d'origine doivent avoir signé un accord interinstitutionnel.

L'établissement d'enseignement supérieur partenaire doit être admis dans le programme d'activités à entreprendre par les conférenciers invités (Accord Mobilité) avant le début de la période de mobilité.

Le personnel enseignant doit contacter le coordinateur correspondant à l'Université de Cadix en fonction de leur discipline (voir [annexe 1](#)).

Dans tous les cas, les activités du personnel effectuant une mission d'enseignement devraient être intégrés dans le programme de l'établissement d'accueil.

Dates importantes

Pour postuler la candidature de mobilité Erasmus + pour le programme pendant le dixième semestre de l'année universitaire 2015/16:

période de séjour: 15.03.2016-27.05.2016

Date limite d'inscription (pour envoyer tous les documents à l'Université de Cadix à travers le Bureau international de l'Université d'origine): Le 29 Février 2016



La période du séjour pour postuler la candidature de mobilité Erasmus + pour le programme pendant le deuxième semestre de l'année universitaire 2015/16 est du 15.03.2016 au 27.05.2016. Date limite d'inscription est le 29 Février 2016

PROCÉDURE DE DEMANDE

Les documents suivants doivent être fournis:

Formulaire de demande (voir [annexe 2](#))

Accord de mobilité signé par les deux partenaires (voir [annexe 3](#))

Copie du passeport

version courte de CV

Ces documents doivent être envoyés à votre Université d'origine (Bureau international) et ils vont l'envoyer à l'adresse suivante: gestion.ka107@uca.es

PROCÉDURES DE SÉLECTION

La Commission européenne a approuvé plusieurs subventions aux enseignants des pays partenaires. La répartition de ces subventions sera faite par l'Université de Cadix selon le financement du programme Erasmus + KA107 pour 2015-2016. (Voir [annexe 4](#)).

L'université d'origine fournira une pré-sélection des candidats selon les critères suivants, toujours sur la base de l'équité et de la transparence dans les procédures de sélection:

- 1) L'adéquation du programme d'enseignement à l'intérêt académique de l'Université de Cadix.
- 2) La valeur ajoutée de la mobilité
- 3) Les résultats attendus et l'impact.

LES OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE CADIX:

L'Université de Cadix enverra une lettre d'acceptation et pack d'information pour le candidat sélectionné une fois reçues toutes les demandes et vérifiées en détail (environ mi Mars).

Après l'arrivée du conférencier, il recevra un pack d'information, nom d'utilisateur pour Internet et d'autres informations utiles lors d'une réunion d'inscription avec les membres du Bureau international.

L'Université de Cadix versera la subvention après l'arrivée de l'enseignant, en se basant sur les bases suivantes:

- Le montant de 5 jours du séjour et les frais de déplacement (calculé comme mentionné ci-dessus) sera transféré à un compte ouvert au Banco Santander et disponible à l'arrivée de l'enseignant.



- A la fin de la mobilité, le Bureau international fournira un certificat de participation au conférencier.

OBLIGATIONS DU CONFERENCIER

Le conférencier devra envoyer le formulaire de demande à son Bureau international avant la date limite.

Le conférencier doit avoir le niveau requis de l'espagnol / anglais / français pour enseigner à l'Université de Cadix,

Une fois accepté par l'Université de Cadix, le conférencier doit signer un accord financier (un email avec des instructions sera envoyé aux conférenciers sélectionnés)

Le conférencier doit demander le visa dans son pays d'origine; l'Université de Cadix enverra la lettre d'acceptation à cet effet.

Le conférencier doit faire une réservation et assumer les frais de voyage par lui-même et avoir assez d'argent pour être en mesure de payer son séjour avant qu'il reçoit son soutien individuel et de déplacement.

Le conférencier doit abonner son assurance maladie avant de quitter son pays d'origine.

Le conférencier doit organiser son logement à Cadix.

Pour plus d'informations et d'aide, s'il vous plaît, contactez AUE (Aula Universitaria del Estrecho: <http://www.auladelestrecho.es/es/>), AUI (Aula Universitaria Iberoamericana: <http://www.aulaiberoamericana.es/es/>), AUHR (aula Universitaria Hispano-Rusa: <http://www.auhr.es/es/>).

Le lien pour télécharger les [annexes](#)

Cadix, le 5 Février 2016

Juan Carlos García Galindo.

Directeur Généraldes Relations Internationales

Université de Cadix

Espagne